

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 4 JUILLET 1922

---

### Rapport de la Commission spéciale, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1922.

*(Voir les n<sup>os</sup> 24-XVI, 189, 250, 251, 271, 283, 349, 355 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 27 et 28 juin et 4 juillet 1922 et le n° 126 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le baron DE FAVEREAU, président; BEAUDUIN, COPPIETERS, DUMON (Alphonse), FRAITURE, HICGUET, le marquis IMPERIALI, le baron ORRAN DE XIVRY, THIÉBAUT, le comte T' KINT DE ROODENBEKE, et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

#### MESSIEURS,

Bien que votre Commission des Recettes et Dépenses extraordinaires se soit réunie plusieurs fois et ait examiné soigneusement ce Budget ; qu'elle n'ait encore reçu aucune réponse aux nombreuses questions posées par elle aux différents départements ; vu la communication tardive faite au Sénat des nombreuses modifications apportées par la Chambre au projet primitif et vu l'impossibilité d'en faire, en si court temps, une étude approfondie et un rapport sérieux ; tenant compte, étant donnée la promesse de l'honorable chef du Cabinet, de la date prochaine à laquelle pourra être discuté et sérieusement cette fois, nous l'espérons, le budget de 1923, elle estime, — voulant sauvegarder la dignité de la Haute Assemblée et le sérieux de ses travaux, — devoir prendre la même attitude que votre Commission des Finances et elle vous propose de reporter à ce débat un rapport détaillé et une discussion complète du Budget de 1923.

Nous avons donc l'honneur, Messieurs, de proposer au Sénat le vote du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour 1922, étudié soigneusement par la Commission de la Chambre et ayant donné lieu à un excellent rapport de l'honorable M. Pecher, qui s'élève en crédits pour les dépenses à 852,806,657 francs et en recettes extraordinaires à 2,600,000 francs.

*Le Rapporteur,*  
B<sup>on</sup> DE MÉVIUS.

*Le Président,*  
B<sup>on</sup> DE FAVEREAU.